

## MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

## Fiche d'information Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

| Nom de l'établissement   | Euticals SAS  |
|--|---|
| Adresse de l'établissement   | ZI de Laville 47240 Bon Encontre  |
| Activité de l'établissement :  | L'entreprise Euticals SAS située sur la commune de Bon Encontre développe, produit et stocke des principes actifs pharmaceutiques et des intermédiaires de synthèses organiques destinés principalement à l'industrie pharmaceutique.  Nous effectuons des réactions chimiques en milieu solvant à des températures comprises entre -80°C et +140°C. Après plusieurs opérations unitaires (distillation, filtration, décantation), le produit fabriqué est essoré puis séché.   |
| Précisez les informations indiquant<br>si l'établissement se trouve à<br>proximité du territoire d'un autre<br>état membre susceptible de subir<br>les effets transfrontaliers d'un<br>accident majeur | Non applicable au site Euticals Bon Encontre  |
| accidents majeurs et leurs effets  | Incendie sur un stockage de liquides ou solides : L'utilisation et le stockage de solvants et de produits inflammables peut être à l'origine d'un incendie avec impact à l'extérieur du site. Les phénomènes dangereux qui peuvent apparaître sont : •L'incendie : feu d'emballages (cartons, palettes) et de produits solides conditionnés en fûts carton •Les effets thermiques : • ces effets sont liés au rayonnement de chaleur émis par la combustion des solvants stockés ou des matières inflammables * (pour le stockage de liquides : effets thermiques : 3 kW/m² dans un rayon de 22 m) * (pour le stockage de solides : effets thermiques : 3 kW/m² dans un rayon de 59 m) •Les effets toxiques : dispersion possible d'une substance toxique dans l'air .  Éclatement de l'hydrogénateur : L'hydrogénation d'une substance à haute pression (25 bars) peut être à l'origine d'une explosion de l'appareil. Les phénomènes dangereux qui peuvent apparaître sont : •L'explosion de l'appareil •Les effets de surpression : (seuils d'effets irréversibles : dans un rayon de 105 m ; bris de vitres dans un rayon de 210 mètres)  Rupture du stockage d'acide chlorhydrique à 33% : Les phénomènes dangereux qui peuvent apparaître sont : •Émission de vapeurs toxiques •Les effets toxiques : (seuils d'effets irréversibles : dans un rayon de 360 m ; 115 mètres suite à la mise en place de billes en polypropylène) |

Dégagement gazeux de vapeurs toxiques lors d'une réaction de synthèse Les phénomènes dangereux qui peuvent apparaître sont :

- •Émission de vapeurs toxiques
- •Les effets toxiques : (seuils d'effets irréversibles : dans un rayon de 55 m)

## Résumé des principaux types de Mesures de maîtrise des risques : maîtrise des dangers permettant d'y faire face :

scénarios et des mesures de L'établissement met en œuvre des mesures de maîtrise des dangers :

- -Les unités sont surveillées en permanence par un réseau de capteurs UV/IR qui activent une extinction automatique eau / émulseur en cas de détection
- -Les rétentions de cuves sont surveillées par des capteurs gaz qui activent une alarme en cas de fuite ou de débordement.
- -Les cuves sont inertées en permanence par surpression d'azote
- -L'ensemble du matériel est raccordé à la terre
- -Une visite sécurité est réalisée et enregistrée sur chaque zone tous les jours.
- -L'établissement dispose d'un Système de Gestion de la Sécurité conforme à la réglementation et aux exigences du Groupe. Ce système intègre notamment la formation et l'habilitation du personnel. Des procédures et des modes opératoires sont établis pour exploiter les installations en sécurité.
- -Le site dispose de procédures et de modes opératoires visant à maîtriser les risques industriels. Ils sont régulièrement testés pour garantir le fonctionnement en sécurité du site
- Le site est gardienné 24h/24 et exploité par du personnel formé aux risques inhérents aux installations et à la gestion des situation d'urgence

En cas de problème confirmé, l'entreprise dispose de :

Moyens de secours humains :

- •Équipe postée habilitée à mettre en sécurité les installations et activer les moyens fixes d'intervention. (Plan d'Opération Interne )
- •D'équipe d'intervention formée annuellement
- •D'un plan d'action préétabli en collaboration avec les pompiers
- Astreintes de sécurité et cellule de crise activable 24h/24.

Moyens de secours matériels :

- •Moyens fixes et mobiles de lutte incendie.
- •De canons pour établir des rideaux d'eau pour refroidir ou abattre des vapeurs toxiques
- •D'un bassin de confinement de 1000 m³ pour mise en rétention du site

## Procédures d'urgence :

Fiches réflexes par thématique.